



Siège Social : 36 rue Godefroy-Cavaignac - 75011 PARIS
R.C.S. 352606594 PARIS

PROCÈS VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2024

Le 24 mai 2023 à 10 heures, les membres de l'Association Images en bibliothèques se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, en ligne sur la plateforme Zoom, sur convocation faite par le Président. Monsieur Jean-Yves de Lépinay préside la séance en sa qualité de Président. Madame Marion Bazile, Coordinatrice, est invitée pour présenter les différents documents.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolution n°1 - Adoption du rapport d'activité 2023
- Résolution n°2 - Adoption du Bilan comptable 2023
- Résolution n°3 - Adoption du Projet d'activité 2024
- Résolution n°4 - Adoption du budget prévisionnel 2024
- Résolution n°5 - Élection du Conseil d'administration

Les différents documents ont été communiqués aux adhérents via la plateforme de vote sécurisée Balotilo. Ils sont également disponibles sur la page consacrée à cette Assemblée générale sur le site <https://imagesenbibliotheques.fr>, et mis en partage dans l'interface de discussion de la plateforme Zoom.

Les différents documents sont successivement commentés par le Président et par la Coordinatrice.

Après présentation de chaque point, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 :

Approbation du bilan d'activité 2023

Nombres de voix :

Oui : 84

Non : 0

Ne se prononcent pas : 14

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Résolution n°2 :**Approbation du bilan comptable 2023.**

Nombres de voix :

Oui : 82

Non : 0

Ne se prononcent pas : 16

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Résolution n°3 :**Approbation du projet d'activité 2024**

Nombres de voix :

Oui : 74

Non : 0

Ne se prononcent pas : 24

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Résolution n°4**Approbation du budget prévisionnel 2024**

Il est précisé à l'Assemblée que ce budget, présenté à l'équilibre, ne prend pas encore en compte les sommes qui devront être versées à l'issue du processus en cours à la demande de la Déléguée générale, qui sollicite un accord de rupture.

Les estimations permettent cependant de prévoir que ces sommes pourront être absorbées par le fonds de roulement, abondé en fin d'exercice 2023.

Nombres de voix :

Oui : 84

Non : 0

Ne se prononcent pas : 14

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Résolution n°6 :**Election au Conseil d'administration.**

Huit mandats arrivaient cette année à échéance. Les huit structures renouelaient leur candidature. Deux nouveaux candidats présentaient leur candidature.

Les candidats au Conseil d'administration sont invités à prendre brièvement la parole pour se présenter.

Nombres de voix :

Bibliothèque municipale du Havre, représentée par Thierry Barriaux	90
Bibliothèque du cinéma François Truffaut, Paris, représentée par Emmanuel Valentini	89
Bibliothèque de l'ENSAD, représentée par Laurence Arnould	88
Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux, représentée par Delphine Ledru	89

La Contemporaine – Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains de Nanterre, représentée par Xavier Séné	89
Médiathèque de Puteaux, représentée par Eric Mallet	87
Médiathèque L'Echo du Kremlin-Bicêtre, représentée par Vincent Rousseau	87
Association ACRIF, représentée par Didier Kiner	89
Association Bibliocité, représentée par Stéphanie Meissonnier	91
Association ACID – nom du/de la représentant.e	89

Les dix candidats sont donc élus ou réélus pour un mandat de trois ans, comme le prévoient les statuts.

Le nouveau Conseil d'administration se réunira rapidement pour élire en son sein le Bureau de l'association.

La séance est levée à 11h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la séance.



Jean-Yves de Lépinay
Président de séance